



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant d'avril à juin 2008, est établi en application du paragraphe 21 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours des progrès de la mise en place de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du déroulement du processus politique.

2. Vu que le présent rapport est le dernier avant que le Conseil de sécurité n'examine le renouvellement du mandat de la MINUAD, j'y ai inclus un certain nombre d'observations sur les travaux de l'Opération ces 12 derniers mois ainsi que des recommandations concernant la marche à suivre à l'avenir.

II. Cessez-le-feu et situation sur le terrain au Darfour

A. Situation sur le plan de la sécurité

3. Ces trois derniers mois ont été une période agitée au Darfour, surtout après l'attaque que le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) a perpétrée à Omdurman le 10 mai, qui a conduit à l'intensification de l'activité militaire dans tout le Darfour et entraîné la suspension des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan. Un millier de combattants du MJE auraient participé à cette attaque, menée du 10 au 12 mai, qui aurait fait des douzaines de victimes et abouti à des centaines d'arrestations.

4. À la fin d'avril et au début de mai, les Forces armées soudanaises ont livré une campagne de bombardements dans le Darfour-Nord. Le 1^{er} mai, il a été signalé à la MINUAD qu'un appareil Antonov des Forces armées soudanaises avait bombardé le village d'Umm Sidr (à 100 km au nord d'El Fasher), faisant deux morts et huit blessés. Le 4 mai, un marché de Shegeg Karo (à 70 km au nord d'Umm Baru) a été bombardé lors d'une attaque qui a fait plusieurs victimes parmi les civils. Les attaques aériennes perpétrées dans le Darfour-Nord et dans le couloir nord du Darfour-Ouest la première semaine de mai ont fait 19 morts parmi la population civile, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées.



5. Une augmentation considérable du nombre de braquages de véhicule, surtout le long des principaux itinéraires de ravitaillement dans tout le Darfour-Sud, a contribué pour beaucoup à l'insécurité et empêché l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région. Pendant le mois d'avril, 18 véhicules de l'ONU ou d'organisations non gouvernementales ont été braqués; ce chiffre a atteint 31 véhicules au mois de mai.

Frontière entre le Tchad et le Soudan

6. Les tensions sont restées fortes le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan, en particulier pendant la période qui a suivi l'attaque d'Omdurman et la détérioration des relations entre les deux pays. Pendant la période considérée, un renforcement considérable de la présence des Forces armées soudanaises et des groupes d'opposition armés tchadiens a été observé le long de la frontière. Le 13 juin, des groupes d'opposition armés tchadiens ont saisi les villes de Goz Beida et Adé au Tchad mais ils ont été chassés dès le lendemain par les forces régulières tchadiennes. En raison de l'instabilité de la situation dans le secteur, les organisations non gouvernementales installées au sud d'El Geneina ont été déplacées provisoirement. Les Amis de l'Accord de Dakar ont formulé des propositions tendant à renforcer le contrôle de la frontière soudano-tchadienne. Il est trop tôt pour déterminer si ces propositions seront concrétisées.

B. Activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

7. Pendant la période à l'examen, la MINUAD s'est employée sans relâche à renforcer sa présence dans toute la région, à améliorer sa capacité de suivi et de vérification des incidents signalés et à acheminer du matériel, des fournitures et du personnel dans la zone de la mission. Elle a dû faire face à de nombreux obstacles, essentiellement en raison des difficultés que posait l'insécurité permanente dans la zone d'opérations. L'insécurité le long des principaux itinéraires de ravitaillement au Darfour a notamment posé un problème auquel la MINUAD a dû s'intéresser de près. Le 29 avril, deux conteneurs de la MINUAD avec du matériel appartenant aux contingents destinés à la Compagnie chinoise du génie à Nyala ont été interceptés, ce qui montre combien il est difficile d'acheminer des biens par voie terrestre au Darfour. Après le détournement de ces conteneurs, la MINUAD s'est immédiatement lancée à leur recherche et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour suivre toutes les pistes dont elle disposait, mais en vain. L'Opération a également créé une commission d'enquête chargée de l'incident. Ses conclusions serviront à améliorer l'action que la MINUAD mène pour accroître la sécurité de ses convois. En attendant, face à cet incident et compte tenu que des véhicules du Programme alimentaire mondial et d'autres organisations sont fréquemment interceptés le long des principaux itinéraires de ravitaillement, la MINUAD a pris des mesures visant à assurer en permanence la protection de tous ses convois.

8. Afin d'évaluer la sécurité des divers itinéraires de ravitaillement et de mettre à l'épreuve les mesures de protection, un convoi de police de la MINUAD, composé de 24 véhicules, s'est rendu d'El Obeid (Sud-Kordofan) à Nyala le 14 juin transportant en toute sécurité des véhicules et du matériel dans la zone de la mission. La route était en très mauvais état, ce qui a causé des retards fréquents durant ce voyage de cinq jours, et elle continuera bientôt de se détériorer avec le

début de la saison des pluies. Cet essai constitue le premier de nombreux convois protégés organisés conçus pour acheminer du matériel essentiel, des fournitures et du combustible au Darfour en vue de permettre le déploiement des contingents le plus rapidement possible.

9. Face à l'instabilité croissante au Darfour-Ouest, où l'on a continué de signaler un renforcement de la présence des groupes d'opposition armés tchadiens et des Forces armées soudanaises tout au long de la période considérée, la MINUAD a élaboré un plan en vue de mener, chaque semaine, au moins trois patrouilles de longue portée et de courte portée ainsi que deux patrouilles nocturnes, du site de chaque compagnie aux camps de personnes déplacées dans tout le secteur.

10. En plus de renforcer sa présence dans les secteurs instables, l'augmentation du nombre de patrouilles de la MINUAD sur les routes et dans les villages permettra d'améliorer la collecte de renseignements et d'être mieux au fait de l'évolution de la situation. Cela permettra de mieux cibler les activités que mènent les patrouilles et d'améliorer la sécurité dans le secteur. Cependant, dans les secteurs les moins sûrs, l'infanterie, aux moyens limités, reste principalement absorbée par des tâches de protection et d'escorte. Employer les compagnies d'infanterie pour protéger la population locale, les principaux itinéraires de ravitaillement et l'espace de travail des organismes humanitaires continuera de poser des problèmes de priorités. La détérioration de la situation fait que l'on ne pourra s'attendre à une amélioration nette de la sécurité dans le secteur que lorsque les bataillons d'infanterie supplémentaires seront déployés et que tous les bataillons existants seront armés et équipés conformément aux normes de l'ONU.

11. La MINUAD continue d'accroître sa présence policière dans tout le Darfour. Comme indiqué dans mon premier rapport trimestriel, la police de la MINUAD a engagé un plan d'exécution en trois phases pour l'organisation de patrouilles dans les camps de personnes déplacées dont la troisième phase prévoit une présence 24 heures sur 24 dans ces camps. Des patrouilles sont actuellement menées quotidiennement entre 8 heures et 18 heures dans presque tous les camps et le chef de la police continue d'organiser la deuxième phase de patrouilles qui se déroulera de 8 heures à minuit. Les progrès dans ce domaine sont entravés par l'absence de matériel de transmission fiable (radios personnelles) et la présence limitée d'unités de police constituées requises pour assurer la protection voulue.

12. Pendant la période à l'examen, la police de la MINUAD a mené plusieurs activités essentielles, consistant principalement à instaurer un climat de confiance et à assurer un contrôle dans tout le Darfour, ainsi qu'à dispenser une formation aux membres de la police gouvernementale et à en renforcer les capacités en vue de veiller à ce que l'activité policière soit conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. La priorité est accordée à la formation de la police locale au respect des procédures régulières et aux méthodes d'enquête sur la violence sexiste, l'accent étant mis en particulier sur la promotion des droits des femmes et des enfants. L'une des principales initiatives consiste à élaborer des programmes de formation des formateurs afin que la police locale soit suffisamment autonome pour organiser ses propres stages de formation. Des groupes chargés des enquêtes pénales ont également été créés au siège de la MINUAD en vue d'assurer le suivi des activités criminelles signalées à la mission.

13. Le Bureau de l'état de droit de la MINUAD a commencé à exercer ses activités au Darfour et ses capacités seront renforcées au cours des mois à venir.

Dans le cadre de son action initiale, il mène des campagnes d'information auprès des acteurs locaux, dont l'appareil judiciaire, la police et le Ministère de la justice. Le Groupe chargé de l'état de droit met en place un mécanisme d'aiguillage en vue d'assurer que les besoins urgents et immédiats de la population locale sont signalés aux bureaux et organismes partenaires à mesure que le Bureau de l'état de droit consolide sa présence au Darfour.

14. Pendant la période considérée, la Section de la MINUAD chargée de la coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement a étendu ses interventions sur le terrain à ces trois secteurs, commencé à travailler dans les domaines du VIH/sida et de la protection de l'enfance et établi des contacts avec d'autres sections techniques comme celles des droits de l'homme, des affaires politiques et des affaires civiles.

III. Situation humanitaire

15. Depuis le début de l'année, quelque 190 000 personnes ont été déplacées au Darfour et la persistance de la violence dans tout le Darfour a continué d'obliger les civils à se déplacer pendant la période à l'examen. Des affrontements entre les forces du mouvement SLA-Minni Minawi et celles du mouvement SLA-Free Will dans le Darfour-Nord et dans le Darfour-Sud ont provoqué le déplacement de plus de 90 000 civils pendant la période considérée. Des fusillades et l'incendie du marché et des logements de personnes déplacées à Tawila, perpétrés le 13 mai par les troupes du Gouvernement en riposte au meurtre d'un soldat, ont entraîné le déplacement temporaire de quelque 20 000 personnes.

16. Depuis le début de l'année, 8 travailleurs humanitaires ont été tués, 125 véhicules humanitaires ont été braqués, 117 membres du personnel humanitaire ont été enlevés et 36 chauffeurs du Programme alimentaire mondial sont toujours portés disparus.

17. Le Programme alimentaire mondial continue de négocier avec le Gouvernement en vue d'obtenir que ses convois soient escortés à destination du Darfour toutes les 48 heures, comme convenu au Consortium pour le Soudan organisé du 5 au 7 mai 2008. Par ailleurs, les organismes humanitaires recherchent la protection de la MINUAD pour acheminer leurs convois à l'intérieur du Darfour même si les voies d'approvisionnement de l'Opération sont elles-mêmes exposées à des menaces.

18. En raison de la violence visant les organismes humanitaires, notamment les convois du Programme alimentaire mondial, l'aide alimentaire a été réduite de moitié depuis le 1^{er} mai 2008. En outre, la très mauvaise récolte dans le Darfour-Nord et dans le Darfour-Sud n'a fait que prolonger la famine alors même que l'approvisionnement en céréales et autres denrées alimentaires a été considérablement réduit. De nombreux partenaires d'exécution signalent que la malnutrition s'aggrave et que les programmes d'alimentation thérapeutique doivent prendre en charge une population de plus en plus nombreuse.

19. Les 16 500 agents d'organisations humanitaires qui fournissent une assistance humanitaire essentielle au Darfour voient leur travail entravé par des restrictions bureaucratiques supplémentaires. Ainsi, dans le Darfour-Ouest, les autorités locales ont refusé d'autoriser les organisations non gouvernementales à transporter des

fournitures médicales dans des véhicules de location bien qu'il soit manifestement indispensable d'utiliser de tels véhicules pour répondre à l'ampleur des besoins en matière de secours. À Nyala, dans le Darfour-Sud, les autorités locales ont empêché la livraison du combustible nécessaire pour alimenter les pompes à eau pour les populations des camps de Kalma et de Beliel. À Zalingei (Darfour-Ouest), les autorités ont limité l'utilisation des pompes à eau et des groupes électrogènes aux services essentiels que sont les cliniques et les hôpitaux, entravant encore davantage les opérations de secours. Au Darfour-Nord et au Darfour-Sud, les agents de la sécurité nationale ont systématiquement refusé l'accès des collectivités rurales aux hélicoptères. En outre, deux agents d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales recrutés sur le plan national ont été arrêtés, en violation directe du communiqué commun sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour. L'un d'eux a été libéré immédiatement mais l'autre est toujours placé en détention. Malgré l'action concertée visant à régler les problèmes menée par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé d'assurer la mise en œuvre du communiqué commun au niveau national, dans la pratique, l'application sur le terrain continue de se heurter à des difficultés.

20. Les mécanismes de coordination entre l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD sont mis en place lors des réunions du Comité permanent interorganisations au niveau de l'État. En outre, l'équipe commune de coordination du dispositif de sécurité au Darfour a amélioré la communication sur les questions de sécurité relatives aux opérations humanitaires et des visites périodiques de l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour ont permis de renforcer la coordination avec les hauts responsables de la MINUAD. Cette coordination sera encore améliorée avec l'arrivée du prochain coordonnateur résident adjoint et coordonnateur adjoint de l'action humanitaire, basé à El Fasher, qui sera chargé d'assurer une collaboration stratégique effective entre la MINUAD et les organismes humanitaires.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

21. Les droits de l'homme et le droit humanitaire continuent d'être enfreints par des agents de l'État et des acteurs non étatiques. Dans tout le Darfour, les civils continuent de faire les frais de la violence accrue et de l'insécurité grandissante dues à la persistance des combats entre les belligérants et des interventions militaires du Gouvernement. Le meurtre et la souffrance des civils au cours des attaques perpétrées contre des villages montrent que les factions en guerre ne font pas la distinction entre les cibles civiles et les cibles militaires, en violation des arrangements de cessez-le-feu existants et du droit international.

22. Les civils continuent d'être aveuglément pris pour cible par les forces gouvernementales dans le Darfour-Nord. Un des incidents les plus marquants s'est produit le 12 mai alors que des membres des Forces centrales de police soudanaises ont attaqué un camp de personnes déplacées à Tawila. Les policiers ont encerclé le camp, ouvert le feu aveuglément, pillé et incendié des paillotes et détruit le marché. Quelque 20 000 personnes vivant dans le camp ont été déplacées vers les villages alentours. Un grand nombre d'entre elles se sont réfugiées dans le camp de la MINUAD à Tawila pendant plusieurs jours.

23. Les hostilités entre les factions rebelles ont également continué de faire des victimes civiles et de déplacer des populations entières. Dans le Darfour-Nord, des affrontements répétés entre le SLA-Minni Minawi et le SLA-Free Will ont fait de nombreux morts parmi les résidents de plusieurs villages près de Kafod. Le 21 mai, des combattants du SLA-Minni Minawi ont attaqué et détruit trois villages qui auraient été des fiefs du SLA-Free Will, faisant 12 morts parmi les civils. La plupart des victimes auraient été brûlées vives dans leurs paillotes.

24. La violence sexiste et sexuelle liée au conflit reste courante au Darfour. Les femmes et les filles, en particulier celles qui sont déplacées, continuent d'être victimes de viols, de viols collectifs, de brutalités et autres formes de violence perpétrés par les agents de l'État, par les factions rebelles signataires et non signataires et d'autres groupes armés. Les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à la violence sexuelle omniprésente et à la culture d'impunité au Darfour n'ont pas encore abouti à des résultats concluants.

25. Après l'attaque perpétrée à Omdurman par le MJE, les organismes de sécurité gouvernementaux ont arrêté et placé en détention de nombreuses personnes qui seraient soupçonnées d'y avoir participé. On s'inquiète du fait que certaines de ces arrestations pourraient être fondées sur les origines ethniques des personnes plus que sur leur participation avérée à l'attaque. Certains des détenus auraient été soumis à des mauvais traitements. La MINUAD a confirmé que, depuis le 10 mai, les organismes gouvernementaux à El Geneina avaient arrêté au moins 13 personnes, dont la plupart appartenaient à la tribu Zaghawa. Certains des détenus ont été mis au secret sans chef d'inculpation ni accès à un avocat ou aux membres de leur famille et sans être présentés à une autorité judiciaire.

26. Fait encourageant, pendant la période à l'examen, on a constaté un resserrement des liens de coopération entre le Gouvernement et la MINUAD en vue de l'application des recommandations formulées par un groupe d'experts des droits de l'homme au Darfour. L'organisme d'État chargé des droits de l'homme et des questions humanitaires a tenu plusieurs réunions avec la MINUAD en vue de promouvoir l'application des recommandations et de déterminer les priorités à suivre pour ce faire. Pendant la période considérée, certains mécanismes créés pour lutter contre la violence sexiste ont également repris leurs activités.

V. Déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

27. Au 18 juin, l'effectif total de la MINUAD était d'environ 11 359 personnes, à savoir : 9 479 agents en tenue, dont environ 7 818 militaires, 1 661 policiers, 1 unité de police constituée et 1 880 civils.

28. Le déploiement des contingents au Darfour a été beaucoup retardé par la persistance de l'insécurité, la lenteur avec laquelle les sites de déploiement ont pu être préparés pour recevoir les unités de police et les militaires, le manque de matériel nécessaire pour mettre les anciens bataillons d'infanterie de la Mission de l'Union africaine au Soudan aux normes de l'ONU, y compris en termes d'effectifs, et les nombreuses difficultés logistiques associées au transport du matériel et des fournitures dans la zone de la mission.

29. La lenteur de l'acheminement du matériel appartenant aux contingents dans la zone de la mission est due principalement à trois facteurs : a) la distance qui sépare Port-Soudan du Darfour (plus de 2 000 km jusqu'à la frontière est du Darfour); b) la capacité des sous-traitants locaux de transporter, par voie terrestre, les milliers d'articles du matériel appartenant aux contingents de Port-Soudan à la zone de la mission; et c) les limitations de l'infrastructure au Darfour, surtout le mauvais état des routes et la capacité limitée des aéroports à accueillir des avions cargo.

30. Conséquence de ces retards, le seul déploiement achevé depuis le transfert d'autorité a été celui de la Compagnie égyptienne des transmissions en mai 2008. Elle a pu être déployée à temps grâce à ses capacités logistiques autonomes et au fait que seuls quatre conteneurs de matériel appartenant aux contingents ont dû être acheminés dans la zone de la mission.

31. Des progrès ont été accomplis quant à la création du grand camp de Nyala et au déploiement des forces dans le camp. Du matériel appartenant aux contingents est désormais arrivé en quantité suffisante dans le grand camp de Nyala pour que le détachement précurseur de la Compagnie chinoise du génie puisse construire les logements du corps principal qui devrait arriver en juillet. En raison des retards pris dans le transport du matériel appartenant aux contingents qui leur est destiné, la Compagnie égyptienne de transport et la Compagnie logistique polyvalente bangladaise ne devraient arriver à Nyala qu'à la fin du mois d'août.

32. Au 15 juin, une grande partie du matériel appartenant aux contingents de la Compagnie égyptienne du génie était arrivée à El Fasher où la Compagnie devrait être déployée en juillet. Cependant, la plupart du matériel a été endommagé pendant le voyage jusqu'à El Fasher et la date de déploiement de la Compagnie dépendra de la rapidité avec laquelle l'équipe d'entretien du matériel pourra procéder aux réparations.

33. Les derniers conteneurs de matériel appartenant aux contingents destiné à la Compagnie éthiopienne de transport et à la Compagnie logistique polyvalente éthiopienne sont arrivés à Port-Soudan à la fin du mois d'avril; cependant, 72 % du matériel y est toujours, dans l'attente d'être transporté dans la zone de la mission.

34. Les préparatifs engagés pour recevoir le premier bataillon d'infanterie égyptien à Um Kadada et le premier bataillon éthiopien à Kulbus ont aussi pris du retard. Le détachement précurseur du bataillon égyptien devrait être déployé d'ici à la fin juillet et celui du bataillon éthiopien dans le courant de juillet. L'Opération s'emploie par tous les moyens possibles à accélérer le transport à Kulbus du matériel appartenant aux contingents destiné au bataillon éthiopien afin que le corps principal puisse être déployé avant octobre 2008.

35. Le matériel appartenant aux contingents destiné aux unités de police constituées népalaises et indonésiennes est arrivé à Port-Soudan et les corps principaux devraient être déployés d'ici au mois d'août à condition que le matériel soit transporté à temps et que le terrain requis pour les unités indonésiennes soit fourni.

36. Depuis la signature de l'Accord sur le statut de la Force le 9 février 2008, les dirigeants de la MINUAD ont rencontré périodiquement des responsables de rang élevé du Gouvernement avec qui ils continuent à discuter de questions comme la liberté de mouvement dans le Darfour, la sécurité des convois et des itinéraires d'approvisionnement, l'achat de terres pour les sites de construction, les opérations

aériennes, les formalités douanières et la délivrance de visas. Au cours de la dernière réunion entre les représentants du Gouvernement soudanais et les dirigeants de la MINUAD, le 16 juin 2008, le Gouvernement a accepté de prolonger de deux heures la période durant laquelle les aéroports étaient ouverts, de créer un comité technique local chargé de toutes les questions techniques, de coopérer pour assurer la sécurité des convois et des itinéraires d'approvisionnement, et d'accélérer les formalités de dédouanement et la délivrance de visas. Une coopération soutenue de la part du Gouvernement continuera à être un élément indispensable au succès des efforts de déploiement.

37. Une question de la plus haute importance qui aura des répercussions majeures sur le déploiement de la MINUAD a trait à l'entreprise commerciale chargée de la construction de logements et d'autres infrastructures critiques pour l'Opération dont les travaux accusent un retard considérable par rapport au calendrier établi et qui n'a pas exécuté ses tâches comme prévu. À moins d'une accélération majeure de ses travaux, il lui sera impossible de s'acquitter de ses obligations et de mener à bien des préparatifs cruciaux en vue du déploiement de l'Opération. Les efforts de déploiement se trouveraient alors fortement compromis, notamment du fait de la réduction de la capacité de l'Opération d'absorber des unités militaires et de police nouvelles, ainsi que du personnel civil.

38. En consultation avec la MINUAD, le Département de l'appui aux missions élabore actuellement un plan d'urgence pour accroître les capacités critiques nécessaires en matière de génie et répondre aux besoins dans ce domaine. Des solutions provisoires, telles que l'utilisation accrue d'entreprises locales et régionales et le recours accru au matériel de génie cédé par d'autres missions sont à l'examen. Toutefois, toutes les options envisagées soulèvent des difficultés et ont des limites qui leur sont propres, et il faudra du temps pour les mettre en place.

39. De nombreuses capacités cruciales continuent de faire défaut à la Force, notamment la majorité des hélicoptères de manœuvre militaires et un nombre limité d'hélicoptères tactiques qui doivent s'ajouter à ceux offerts par l'Éthiopie; un petit avion de reconnaissance; une compagnie logistique à rôles multiples et une compagnie de transport. Les hélicoptères jouent un rôle crucial en ce qu'ils permettent à la Force d'accéder à des zones particulièrement instables pour protéger le personnel de la mission, les agents humanitaires et la population locale. Ils permettront également à l'Opération de mener des activités dans des zones où elle ne maintient pas une présence continue sur le terrain. L'avion de reconnaissance est essentiel pour donner à la MINUAD une idée plus claire de la situation et une capacité d'alerte rapide. L'importance capitale d'une telle capacité a été mise en relief par l'attaque que le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) a lancée contre Omdurman, à l'occasion de laquelle un certain nombre de véhicules se sont rendus du Darfour à Omdurman sans que l'on s'en aperçoive. La compagnie logistique est nécessaire pour aider à construire des infrastructures critiques pour la Force dans l'environnement difficile du Darfour. La compagnie de transport assurera les transports moyens et lourds de deuxième ligne à l'appui du détachement logistique dans les sites de déploiement dans toute la région.

40. Dans le cadre des efforts menés par le Secrétariat pour assurer le déploiement le plus large possible de personnel de la MINUAD, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, a effectué une visite auprès de l'Opération du 14 au 22 juin. À cette occasion, elle a examiné en détail les mesures à prendre

pour permettre à celle-ci d'accélérer le transport du matériel appartenant aux contingents et de résoudre les problèmes de génie.

41. Entre-temps, l'ONU et l'Union africaine continuent à travailler en étroite coopération pour faire face à l'ensemble des problèmes auxquels elles se heurtent l'une et l'autre en ce qui concerne le déploiement de l'Opération. À cette fin, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, et la Sous-Secrétaire générale à l'appui aux missions, Jane Holl Lute, se sont rendus à Charm el-Cheikh (Égypte), où le Représentant spécial adjoint, Rodolphe Adada, les a rejoints pour des consultations avec le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, Ramtane Lamamra, en marge de la treizième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine. Ces hauts fonctionnaires ont alors rencontré ensemble une équipe du Gouvernement soudanais, qui s'était rendue à Charm el-Cheikh spécifiquement pour tenir des discussions avec l'Union africaine et l'ONU au sujet du déploiement de la MINUAD.

42. Au cours de ces discussions, les représentants soudanais ont réitéré l'engagement de leur gouvernement à l'égard du déploiement de la MINUAD. L'équipe de l'Union africaine et de l'ONU a souligné l'importance de la coopération et de l'appui du Gouvernement dans un petit nombre de domaines clés : le transport rapide du matériel appartenant aux contingents à destination du Darfour (notamment la sécurité des convois); la fourniture de terres pour les camps; et la facilitation des activités de génie. Les représentants du Gouvernement soudanais ont également indiqué que les convois de la MINUAD qui assurent le transport du matériel appartenant aux contingents seraient autorisés à se rendre toutes les 24 heures d'El Obeid dans le Darfour. Ceci représente une amélioration par rapport à la situation précédente où un convoi était autorisé toutes les 48 heures. L'équipe du Gouvernement a également souligné que des instructions avaient été données aux autorités locales en ce qui concerne l'importance de fournir les sites requis à la MINUAD.

43. L'Union africaine et l'ONU continueront à tenir périodiquement des consultations de haut niveau sur le Darfour pour assurer une coordination continue entre les deux organisations.

VI. Arrangements financiers

44. Par sa résolution 62/232 A, l'Assemblée générale a autorisé la création d'un compte spécial de la MINUAD et a ouvert un crédit d'un montant de 1 275 700 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit l'équivalent de 106,3 millions de dollars par mois, aux fins de la mise en place de l'Opération. En outre, par sa résolution 62/232 B du 20 juin 2008, l'Assemblée a ouvert un crédit de 1 499 700 000 dollars au titre du fonctionnement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

45. Au 31 mai 2008, le montant des quotes-parts non acquittées au titre du Compte spécial de la MINUAD s'élevait à environ 345,1 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la date considérée se chiffrait à 1 759 700 000 dollars.

46. Les montants dus aux gouvernements au titre des contingents et des unités de police constituées qu'ils avaient fournis leur ont été remboursés pour la période

allant jusqu'au 31 mai 2008, y compris les dépenses afférentes au personnel des contingents déployé auprès de la Mission de l'Union africaine au Soudan durant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007, conformément au paragraphe 5 a) de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité.

VII. Processus politique

47. En dépit des efforts déployés par les deux Envoyés spéciaux, il semblerait que le processus politique concernant le Darfour en soit toujours au point mort. La feuille de route élaborée par les Envoyés spéciaux il y a un an est dans l'impasse, dans la mesure où les parties n'ont pas fait preuve d'une volonté réelle d'aller de l'avant. Après plus d'un an d'efforts soutenus pour amener les mouvements à adopter une position commune et à engager des discussions avec le Gouvernement pour qu'il identifie des concessions supplémentaires susceptibles de dynamiser le processus de paix, les parties continuent à recourir à la violence au lieu de chercher une solution politique au conflit.

48. La perspective de pourparlers de paix immédiats, sans exclusive et approfondis, s'est en fait amenuisée au cours de la période considérée, du fait de la fragmentation des mouvements (y compris l'éclatement du Front uni de résistance en trois groupes distincts), de la détérioration de la situation en matière de sécurité, de l'absence de confiance et de cohésion entre les parties et au sein de ces dernières, de la recrudescence de la crise entre le Tchad et le Soudan, qui a été exacerbée par l'attaque lancée par le Mouvement pour la justice et l'égalité contre Omdurman, et du fait que la volonté politique de mettre fin aux hostilités et de reprendre les négociations fait totalement défaut.

49. L'attaque d'Omdurman par le MJE le 10 mai a représenté un événement majeur dans le conflit au Darfour et pour le Soudan dans son ensemble. Cette attaque a démontré que les parties au conflit étaient toujours incapables de régler leurs divergences autrement que par la force et de venir à la table des négociations. Je suis particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles il y aurait eu des enfants soldats parmi les combattants du MJE à Omdurman, en violation flagrante du droit international. Nous demandons instamment la libération des enfants détenus par le Gouvernement au cours de l'attaque, et je condamne l'emploi d'enfants soldats en toutes circonstances.

50. Outre qu'elle a exacerbé les tensions entre le Tchad et le Soudan, l'attaque d'Omdurman le 10 mai a sensiblement freiné le processus politique au Darfour, non seulement en raison de l'escalade de la violence qu'elle a déclenchée, mais aussi en raison de la décision du Gouvernement de ne pas négocier avec le MJE, qu'il considère désormais comme une organisation terroriste.

51. Vu l'absence de progrès réels en ce qui concerne le processus politique, les Envoyés spéciaux ont décidé d'adopter une approche progressive, telle qu'elle est exposée dans le cadre général défini par l'Union africaine et l'ONU pour la poursuite du processus, dans lequel la cessation des hostilités est désignée comme une étape préliminaire, en reconnaissance du fait que les affrontements continus et la détérioration de la sécurité ont des incidences négatives graves pour la situation humanitaire et le processus politique. Lors de la réunion avec les partenaires régionaux et internationaux que les Envoyés spéciaux ont convoquée à Genève les

17 et 18 mars, les participants sont également convenus que l'amélioration de la sécurité était la première des priorités.

52. La cessation des hostilités est une mesure essentielle pour démontrer la bonne volonté des parties et mettre en place les conditions nécessaires à l'amélioration des activités humanitaires. Pour permettre la cessation des hostilités, il faut néanmoins que les parties conviennent que la fin du conflit au Darfour passe nécessairement par un accord de paix négocié.

53. L'accord conclu en juin entre l'Armée de libération du Soudan (ALS)/Unité et les éléments restants du Front uni de résistance en vue d'unir leurs mouvements en juillet est un fait encourageant. D'autres informations reçues au sujet d'un rapprochement entre l'ALS/Unité et le MJE pourraient donner à penser que ces mouvements sont peut-être prêts à envisager un regroupement si les conditions voulues sont mises en place.

54. La réunion tenue à Genève en mars a mis en relief l'importance d'un engagement soutenu avec la population du Darfour par le biais de la société civile, y compris les femmes et les jeunes. À cet égard, l'équipe de médiation, par l'intermédiaire de mécanismes créés par la MINUAD, a continué à recueillir les vues des organisations de la société civile, des personnes déplacées et des dirigeants de l'administration locale. Le processus de sélection des représentants de la société civile s'est également accéléré. L'objectif reste non seulement de choisir des représentants en vue d'une participation indirecte aux entretiens, mais également de tenir avec les différentes parties prenantes des discussions sur des questions de fond et de les préparer à agir en tant que plate-forme politique pour la mise en œuvre de tout accord de paix ultérieur. Le nouveau médiateur en chef conjoint de l'Union africaine et de l'ONU, Djibril Bassolé, s'efforcera de promouvoir ces initiatives dans le cadre des efforts de médiation qu'il mène de manière continue au Soudan. M. Bassolé met au service de cette nouvelle tâche ardue l'expérience considérable qu'il a acquise en matière de diplomatie multilatérale et de médiation.

VIII. Mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour

55. La mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour continue d'être largement ignorée par les parties sur le terrain, et par le refus des non-signataires de reconnaître les mécanismes mis en place par cet accord constitue un obstacle de plus. Des violations des accords de cessez-le-feu, commises par toutes les parties au conflit, se produisent fréquemment, et la Commission de cessez-le-feu n'a toujours pas les moyens de mener des enquêtes officielles sur les incidents qui se produisent, du fait que la Commission mixte n'a pas encore tenu de réunion pour prendre une décision au sujet de la restructuration de la Commission de cessez-le-feu.

56. Le Fonds pour la paix et la stabilité des collectivités au Darfour, créé à la suite des pourparlers de Syrte en 2007, a commencé ses travaux visant à promouvoir la consolidation de la paix au niveau des collectivités dans le Darfour. Au début du mois de juin, le Comité directeur du Fonds, comprenant des représentants du processus de dialogue et de consultation Darfour-Darfour, s'est rendu dans le Darfour-Ouest, où il a rencontré des parties prenantes pour leur expliquer les objectifs du Fonds et les aider à identifier des projets susceptibles de bénéficier d'un

financement. Des visites analogues avaient été effectuées dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud plus tôt dans l'année, et le Fonds a approuvé récemment le financement de deux projets de consolidation de la paix et de réconciliation au Darfour.

57. Dans le cadre du processus de dialogue et de consultation Darfour-Darfour, une assistance a été fournie à un festival équestre de quatre jours à El Daien, dans le Sud-Darfour, du 30 mai au 2 juin. Ce festival a réuni les participants d'une vaste gamme de tribus du Darfour, notamment des dirigeants des tribus Rizeigat, Fur, Fellata et Zaghawa, auxquels se sont joints des intellectuels, des militants, des journalistes et des personnalités de la communauté culturelle de tout le Soudan. Le festival a fourni aux dirigeants des tribus un cadre traditionnel pour rencontrer des hauts responsables de la MINUAD et engager un dialogue et des efforts de médiation et de réconciliation.

IX. Incidences de l'Accord de paix global pour le Darfour

58. Le cinquième recensement de la population et du logement du Soudan a été effectué du 22 avril au 6 mai 2008. Au Darfour, l'opération de recensement a eu lieu en dépit de l'opposition aussi bien des non-signataires que des signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et de la majorité des personnes déplacées dans les camps de l'ALS/Abul Wahid et de l'ALS/Minni Minawi. Les responsables gouvernementaux ont annoncé des taux de succès de 85 % dans le Darfour-Ouest et de 90 % dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud. La MINUAD n'a cependant pas pu vérifier ces chiffres. Les personnes déplacées se sont opposées au recensement dans un certain nombre de camps et les recenseurs n'ont pas pu se rendre dans de nombreuses régions du Darfour en raison de l'insécurité qui y régnait. Il s'agissait principalement des régions situées à la frontière avec le Tchad et dans le Darfour-Sud, où les mouvements rebelles ont menacé les recenseurs et où des affrontements se sont produits entre les tribus Zaghawa et Birgid.

X. Observations et recommandations

59. Je suis profondément déçu par l'absence de progrès en ce qui concerne le règlement du conflit au Darfour. Les parties continuent à poursuivre la voie de l'affrontement militaire au lieu de s'engager sur le chemin du dialogue, le déploiement de la MINUAD a pris un retard considérable, les actes de violence sexuelle et sexiste se poursuivent impunément, et l'insécurité et le banditisme croissants ont considérablement entravé notre capacité de fournir l'assistance humanitaire dont dépend la survie d'environ 2,5 millions de civils dans le besoin.

60. Les parties doivent prendre conscience du fait que la violence ne leur permettra pas d'atteindre les objectifs qu'elles visent au Darfour. La poursuite des hostilités servira uniquement à prolonger les souffrances de civils innocents, qui ont indiqué clairement à maintes reprises qu'ils souhaitent regagner leur foyer dans un environnement sûr, en sachant que leur avenir est protégé par un accord de paix crédible et inclusif.

61. Alors même que nous prenons des mesures pour faire face à la situation – en encourageant les parties à mettre fin aux hostilités et à venir à la table des

négociations, en déployant la MINUAD et en apportant une assistance humanitaire sur une échelle massive –, la situation au Darfour ne fait que s'aggraver. Les parties continuent à recourir à des moyens militaires et n'ont pas créé les conditions nécessaires à la reprise du dialogue. Le banditisme généralisé et les enlèvements sur tout le territoire du Darfour ont fortement compromis le mouvement des agents des organismes humanitaires et des articles de secours essentiels. En conséquence, la communauté internationale a le plus grand mal à s'acquitter même des tâches les plus fondamentales pour protéger les civils et leur apporter une aide humanitaire dans cet environnement extrêmement difficile.

62. Il convient également de souligner que les tensions entre le Tchad et le Soudan et la suspension des relations diplomatiques entre les deux pays sont une source d'instabilité considérable dans le Darfour et la région située de part et d'autre de la frontière. Les efforts déployés par le groupe de contact chargé de la mise en œuvre de l'Accord de Dakar pour réduire les tensions entre le Soudan et le Tchad, ainsi que les travaux importants de Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, pour relancer les contacts entre les États, ont joué un rôle crucial pour promouvoir le dialogue entre les deux États. Le groupe de contact a tenu sa dernière réunion le 9 juin 2008 à Brazzaville et doit se réunir de nouveau le 17 juillet 2008 à Dakar. La paix au Darfour est liée de manière inextricable à la paix et à la stabilité dans la région, et je compte sur toutes les parties prenantes pour qu'elles fassent tout leur possible pour aider le Tchad et le Soudan à mettre en œuvre l'Accord de Dakar, ainsi que les accords qui l'ont précédé.

63. Nous devons également replacer le conflit au Darfour dans le contexte national. J'espère que la population du Darfour pourra finalement exprimer ses préoccupations par le biais d'un processus électoral, et que la recherche des moyens de parvenir à un règlement pacifique du conflit sera accélérée.

64. Le Médiateur en chef qui vient d'être nommé aura la très lourde tâche consistant à prendre en considération tous ces facteurs complexes dans ses efforts visant à relance le processus de paix. Sa présence continue au Darfour jouera un rôle crucial en aidant les mouvements à se regrouper autour de programmes politiques, en encourageant une cessation des hostilités, et en dirigeant le processus sur la voie de négociations inclusives. Il ne suffit pas cependant de nommer un nouveau médiateur. Son succès dépendra dans une large mesure de la volonté des parties de régler leurs différends par le dialogue et, dans une mesure tout aussi importante, de l'appui entier et inconditionnel de la communauté internationale.

65. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux Envoyés spéciaux Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim pour les efforts qu'ils ont déployés pour relancer le processus de paix et ramener les parties à la table des négociations. Les Envoyés spéciaux pour le Darfour resteront à disposition pour fournir des conseils et tenir des discussions sur le processus politique, selon que de besoin.

66. Dans l'intervalle, il est essentiel que nous nous employions à déployer au maximum les capacités de la MINUAD durant les mois qui viennent jusqu'à la fin de l'année. Au cours de cette période, il y aura forcément un moment où la majorité des ressources de l'Opération sera axée sur la mise en place des conditions nécessaires au déploiement. Ceci signifie que durant cette période initiale, la MINUAD ne sera pas en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat ou d'apporter une forte contribution à la consolidation de la paix au Darfour.

L'Opération continuera néanmoins à utiliser les ressources à sa disposition pour assurer la protection des civils qui continuent d'être affectés par le conflit en cours.

67. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à tout le personnel des Nations Unies et à tous les agents humanitaires qui travaillent au Darfour. Je tiens également à remercier les États Membres, notamment les pays donateurs et les pays qui fournissent des contingents, pour l'appui qu'ils apportent résolument au déploiement de la MINUAD et les efforts qu'ils mènent pour encourager les parties à mettre fin aux hostilités et à reprendre le chemin du dialogue.
